

Affaire N° 21 - Application de l'avenant N° 1 au marché passé avec la SEGEFO pour la fourniture, la pose et la mise en marche du matériel d'abattoir et la manutention nécessaire à la réalisation de l'abattoir municipal de St-Denis- ( 7.437.852.frs.cfa. )

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'avenant N° 1 ( premier lot) au Marché passé avec la SOCIETE D'ENTREPRISE GENERALE DE FRANCE ET D'OUTRE-MER (Société Nouvelle) pour la fourniture, la pose et la mise en marche du matériel d'abattoir et de manutention, nécessaire à la réalisation d'un abattoir à Saint-Denis.

Le montant de cet avenant approuvé par M.le  
Préfet le 6 Juillet 1962, s'élève à ..... 7.437.852.frs.CFA.  
-----

Je vous demande ensuite d'approuver le devis estimatif visé le  
6 juillet 1962 pour le même montant ./.

Le Maire : Messieurs, je vous dois une explication. L'abattoir aurait dû être ouvert en Avril dernier. Par suite de certaines négligences de ceux qui ont traité avec la Commune, les travaux n'ont pu être achevés à temps.

Il est possible que ce ne soit qu'au moment de Noël que nous pourrions ouvrir l'abattoir.

M. PARIS : profite de cette occasion pour signaler que les bouchers de St-Denis se sont montrés très corrects et qu'ils ont tous accepté de payer les surtaxes qui leur ont été réclamées.

Le Maire : C'est vrai, et je vous prie de les en remercier.

Approuvé à l'unanimité.

Approuvé  
le 5 octobre 1962  
Le Préfet  
Signé: Berneau Gradier x x x